



Mémoire réalisé dans le cadre de la consultation sur le

Projet de politique de la vie nocturne montréalaise

présenté par le

Conseil jeunesse de Montréal

à la Commission sur le développement
économique et urbain et l'habitation

22 mars 2024

Montréal 

Coordination

François Guertin-Giroux

Recherche et rédaction

Amani Braa

Valérie Amiraux

Couverture

Mollie Dujardin

Conseil jeunesse de Montréal

1550, rue Metcalfe, 14e étage, bureau 1424

Montréal (Québec) H3A 1X6

Téléphone : 514 868-5809

Courriel : cjm@montreal.ca

Site Web : cjmtl.com

Membres du Conseil jeunesse de Montréal

Tydia Allouche

Melissa Ben Meddour, vice-présidente

Myriam Bravo

Abdenour Douraid

Pascal-Olivier Dumas-Dubreuil, président

Joia Duskić

Sarah El Ouazzani

Anthony Faustin

Thomas Faustin

Mowahib Hassan Doualeh

Kevin Martinez, vice-président

Joëlle Naud

Iles Ousmer

Franck-Armel Rwamo

Ce mémoire a été adopté par les membres du Conseil jeunesse de Montréal le 20 mars 2024.

Table des matières

1. Présentation du Conseil jeunesse de Montréal	1
2. Introduction	2
3. État des lieux	4
3.1 <i>Les pratiques nocturnes des jeunes Montréalais-es</i>	4
3.2 <i>Obstacles principaux à la jouissance inclusive de la vie nocturne</i>	5
3.2.1 <i>Sentiment d'insécurité</i>	5
3.2.2 <i>Relations avec la police et les services de sécurité</i>	7
3.2.3 <i>(In)accessibilité nocturne</i>	7
4. Recommandations	9
4.1 <i>Cohabitation</i>	9
4.2 <i>Écosystème nocturne</i>	11
4.3 <i>Gouvernance et leviers municipaux</i>	12
4.4 <i>Santé et sécurité</i>	14
5. Conclusion	15
6. Sommaire des recommandations	16

1. Présentation du Conseil jeunesse de Montréal

C'est pour mieux tenir compte des préoccupations des jeunes Montréalais-es et les inviter à prendre part aux décisions qui les concernent que l'Administration municipale a décidé de procéder, en 2002, à la création du Conseil jeunesse de Montréal (CjM). Ses activités ont officiellement débuté en février 2003.

Le CjM est composé de 15 membres âgé-es de 16 à 30 ans, dont une personne à la présidence et deux personnes à la vice-présidence. Ils et elles sont choisi-es de manière à refléter la représentativité hommes/femmes et la diversité géographique, linguistique, culturelle et sociale de la jeunesse montréalaise.

À titre d'instance consultative, le CjM a pour fonctions de :

- Fournir, de sa propre initiative ou à la demande du maire ou de la mairesse, du comité exécutif ou du conseil de la ville, des avis sur toute question relative aux préoccupations des jeunes et soumettre des recommandations au conseil de la ville;
- Solliciter des opinions, recevoir et entendre les représentations de toute personne ou tout groupe sur les questions relatives aux préoccupations des jeunes;
- Effectuer ou faire effectuer des études et des recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

2. Introduction

Le CjM est heureux de participer à la consultation sur le projet de Politique de la vie nocturne montréalaise (ci-après la Politique), menée par la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation, et remercie la Ville de Montréal de soumettre à une consultation publique ce projet de Politique.

Comme il a le mandat de le faire, le CjM souhaite notamment s'assurer de la prise en compte des préoccupations et des intérêts des jeunes dans les discussions et les décisions qui découleront de cette consultation menant à l'adoption éventuelle de la Politique.

L'intérêt pour les usages nocturnes des espaces publics urbains est en pleine croissance, à Montréal comme dans d'autres métropoles occidentales. Deux idées dominent les représentations de la vie nocturne montréalaise: d'un côté, il n'y aurait aucune nécessité, dans une ville regorgeant de bars, de restaurants et d'institutions culturelles actives, d'améliorer une expérience nocturne déjà potentiellement très riche; de l'autre, la compréhension de ce que recouvre la culture nocturne se cantonnerait aux événements les plus spectaculaires, comme les grands festivals nocturnes qui animent le centre-ville à certaines périodes de l'année, particulièrement l'été. Pourtant, un sondage effectué par l'organisme Montréal 24/24 en 2020 révèle que la grande majorité des répondant-es, pour la plupart âgé-es de 18 à 34 ans, croit que la Ville devrait s'engager davantage dans l'organisation et l'amélioration de la vie nocturne. À leurs yeux, la nuit, Montréal dort¹.

En 2021-2022, le CjM, l'organisme REsPIRE et une équipe de recherche pluridisciplinaire de l'Université de Montréal ont collaboré dans le cadre du projet TRYSPACES² afin de documenter les pratiques juvéniles de la nuit à Montréal. Le résultat de ce travail a donné lieu à la publication, en 2022, de l'avis *Montréal nocturne : perspective jeunesse sur l'utilisation des espaces publics*³ (ci-après l'*Avis*), dont la première recommandation portait justement sur la mise en place d'une politique de la nuit.

L'*Avis* émettait aussi des recommandations touchant la mobilité, l'aménagement, les services et les infrastructures, les politiques et la réglementation, ainsi que le Service de police de la Ville de Montréal⁴. Celles-ci découlent d'une analyse présentant de façon détaillée l'utilisation que font les jeunes des parcs, des stationnements et

¹ FULLENBAUM, LUCAS ET AL. (2020). *La culture de nuit à Montréal - Rapport d'évaluation participative*, Montréal 24/24, [disponible ici](#), p. 16, 18.

² Financé par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (2018-2023), le projet TRYSPACES a pour objectif de documenter les pratiques des jeunes dans les espaces publics de Montréal, de Hanoï, de Mexico et de Paris.

³ CONSEIL JEUNESSE DE MONTRÉAL (2022a). *Montréal nocturne: perspective jeunesse sur l'utilisation des espaces publics*, [disponible ici](#).

⁴ *Ibid.*, p. 105-113.

d'autres éléments de l'infrastructure urbaine. À partir d'une étude ethnographique, l'*Avis* décrivait des expériences ordinaires de la nuit et des pratiques de sociabilité très différentes des usages consuméristes d'une offre nocturne davantage axée sur les festivités.

C'est sur la base de ces travaux et recherches⁵ que le CjM participe à la présente consultation et entend contribuer aux réflexions et à l'élaboration d'une politique de la vie nocturne inspirante et inclusive, dans l'intérêt supérieur des jeunes Montréalais-es et de la Ville.

⁵ Voir aussi CONSEIL JEUNESSE DE MONTRÉAL (2022b). *Synthèse Montréal nocturne: perspective jeunesse sur l'utilisation des espaces publics*, [disponible ici](#).

3. État des lieux

Un tour d'horizon des recherches scientifiques en sciences sociales révèle que très peu d'études ont été consacrées aux expériences, aux représentations et aux pratiques individuelles de la nuit.⁶ De manière générale, les recherches sur la nuit se penchent principalement sur des questions de sécurité, de surveillance, de fête et de consommation, tandis que les études s'intéressant aux comportements des jeunes dans les espaces publics se concentrent principalement sur les activités potentiellement criminelles, les transgressions, ainsi que sur les expressions artistiques et créatives. Les aspects intimes et subjectifs des expériences nocturnes, leur dimension non spectaculaire, ordinaire, restent sous-étudiés.

C'est afin de mieux comprendre ce que représente la nuit pour les jeunes et ce qu'elle ouvre concrètement comme possibles que le CjM a entrepris la réalisation de l'*Avis*.

L'ampleur de ce projet de recherche réalisé dans le cadre de TRYSPACES est inédite par la méthode d'observation déployée, le nombre d'heures passées sur le terrain et le nombre d'entretiens réalisés⁷ :

- 1 an de collecte de données : de juin 2020 à juillet 2021;
- 470 heures d'observation dans six parcs de l'île de Montréal;
- 9355 personnes usagères ont été observées, dont un peu plus du tiers ont été identifiées comme appartenant à la tranche d'âge des 15-25 ans;
- 63 jeunes ont participé à des entretiens semi-dirigés (individuels et en groupe);
- 11 entretiens semi-dirigés ont été réalisés avec des intervenant-es de la Ville de Montréal, de la Ville de Westmount⁸ et des milieux communautaire et universitaire.

3.1 Les pratiques nocturnes des jeunes Montréalais-es

Les pratiques nocturnes des jeunes Montréalais-es recensées par les chercheur-ses ont en commun d'être assez ordinaires: *chiller*, explorer et découvrir, flâner, pratiquer un sport, fêter, jouer et rentrer chez soi. Ces activités ne sont pas mutuellement exclusives : d'une part, leurs frontières sont floues, et plusieurs peuvent se produire au même moment au sein d'un même groupe; d'autre part, le passage d'une activité à l'autre se fait le plus souvent de façon fluide et spontanée.

⁶ CONSEIL JEUNESSE DE MONTRÉAL (2022a). *Op. cit.*, p. 9-30.

⁷ Pour une description détaillée de la méthodologie, voir *Ibid.*, p. 31-38.

⁸ Le parc Westmount, situé dans la ville de Westmount, a été retenu dans la collecte de données pour assurer une diversité à la fois sur le plan sociodémographique et au regard de l'aménagement, mais aussi parce que les jeunes ne se limitent pas à leur arrondissement pour leurs activités nocturnes. Les éléments d'analyse issus des données des séances d'observation et des entretiens qui ont été effectués dans ce parc sont inclus dans l'*Avis* pour leur capacité à éclairer le comportement des jeunes et dans la mesure où ils confirment des tendances observées ailleurs. Aucune donnée unique à cette ville n'est présentée dans l'*Avis*.

Bien que la plupart de ces activités permettent d'échapper aux contraintes diurnes liées à l'école, à la famille ou au travail, elles restent néanmoins sobres et moins excessives de ce que les représentations hégémoniques de la nuit et la recension des écrits laissent penser. La proportion des activités transgressives ou illégales reste très faible.

L'activité nocturne principale des jeunes à Montréal consiste à *chiller*, terme fréquemment utilisé par la jeunesse pour décrire une pratique plutôt statique et prosaïque: se réunir avec ses ami-es, sans rien faire de particulier. Elle est observée sur le terrain et décrite par les jeunes, quels que soient leur tranche d'âge et leur profil sociodémographique. Pour ce faire, ils et elles investissent une multitude de lieux : parcs, stationnements et lieux privés, tels les domiciles, les hôtels, les restaurants et les bars.

Ainsi, si les pratiques et les propos des jeunes expriment parfois un besoin d'exploration, de fête et de liberté, les données issues de l'observation et des entretiens révèlent que **ce sont les activités quotidiennes les plus ordinaires qui sont valorisées et attendues par les jeunes**. Ce constat fait écho à une critique répétée par plusieurs interlocuteur-rices, pour qui Montréal est trop centrée sur les festivités. Les jeunes souhaitent avant tout savourer la liberté qu'offre la nuit pour se rencontrer et socialiser, de manière tout à fait banale. Ils et elles sont en quête d'espaces pour se rassembler, discuter, boire, manger, fumer, jouer ou encore écouter de la musique, pour plusieurs heures et avec certaines commodités, comme du mobilier pour s'asseoir, des toilettes et un accès à Internet.

3.2 Obstacles principaux à la jouissance inclusive de la vie nocturne

Si les activités nocturnes de la jeunesse peuvent paraître banales à qui les observe, elles génèrent une série de besoins transversaux qui renforcent un constat de la recherche scientifique : la nuit peut rendre vulnérable. Trois obstacles à une expérience nocturne optimale ont été identifiés : le **sentiment d'insécurité**, les **interactions avec les services de police et de sécurité** et l'**accès inégal à la nuit**.

3.2.1 Sentiment d'insécurité

Les jeunes, et *a fortiori* les jeunes femmes, les jeunes de la communauté LGBTQ+ et les jeunes racisé-es, expriment souvent un sentiment d'insécurité, renforcé par un discours social décourageant et, dans certains cas, des expériences de harcèlement, d'agression et de profilage. Ce sentiment d'insécurité ne s'estompe pas devant les forces policières, particulièrement pour les jeunes racisé-es ou appartenant à la communauté LGBTQ+.

Chez certaines personnes, **le sentiment d'insécurité incite à sélectionner minutieusement les lieux à fréquenter**, que ce soit le type de bars ou de clubs ou le quartier dans lequel se déroule la soirée. **Leur sentiment d'insécurité est aussi parfois relié aux trajets**: c'est lorsqu'ils et elles prennent l'autobus de nuit ou rentrent à la maison pendant la nuit que les jeunes, et notamment les femmes, ressentent le plus le danger. Si certains quartiers sont jugés plus sécuritaires que d'autres, le sentiment de sécurité reste aussi lié à la présence d'autrui dans les rues. Sortir et rentrer seul-e constitue donc parfois une épreuve de courage et de logistique, puisqu'il faut penser, avant même de quitter la maison, aux moyens qui seront utilisés pour rentrer.

De manière préoccupante, plusieurs des jeunes interviewé-es issu-es de groupes racisés font valoir qu'ils et elles ne peuvent pas profiter de la nuit, notamment des espaces publics, de la même façon que les jeunes non racisé-es. Ils et elles dénoncent le profilage racial palpable dans certains bars et boîtes de nuit, où l'entrée leur est refusée alors qu'elle est permise à d'autres jeunes, non racisé-es.⁹

En outre, en se référant aux expériences d'injustices et de discrimination vécues directement ou racontées par leurs ami-es, ils et elles dénoncent être fréquemment les premier-ères visé-es, et souvent de manière disproportionnée, lors des patrouilles et interventions policières dans l'espace public. Ces expériences répétées accentuent leur méfiance et leur sentiment d'insécurité, poussant même certain-es d'entre eux et elles à éviter de participer aux activités nocturnes.

À cet égard, les chercheur-ses ont remarqué lors de leurs observations que, dans la moitié des parcs étudiés, la grande majorité des personnes étaient blanches; un constat qui invite à réfléchir à la question de l'**inclusivité ethnoculturelle des espaces publics** dans certains quartiers montréalais.

Par ailleurs, les intervenant-es rencontré-es ont déploré les plaintes, souvent injustifiées, faites par les citoyen-nes, et qui sont à la source des interventions policières. À leurs yeux – et cette perception est confirmée par les jeunes –, les préjugés envers les activités des jeunes dans l'espace public pendant la nuit sont solides et répandus. Le contexte nocturne encourage une criminalisation (soit la perception qu'une activité criminelle est en train de se produire) des activités pourtant banales pratiquées par les jeunes; la tolérance est plus faible qu'en journée, et elle est aussi plus faible qu'envers les autres noctambules. Les intervenant-es parlent ainsi de **profilage social**. Leur recommandation serait donc que la population soit davantage éduquée quant aux droits et aux devoirs des jeunes pendant la nuit (qui sont les mêmes que pour les adultes), ce qui aurait pour effet, par ricochet, de renforcer leur position dans la relation présentement tendue avec les forces de l'ordre.

⁹ CONSEIL JEUNESSE DE MONTRÉAL (2022a). *Op. cit.*, p. 83.

3.2.2 Relations avec la police et les services de sécurité

Profiter de la nuit, se l'approprier et l'occuper semblent incompatible avec les enjeux de surveillance, notamment des services de police, sévèrement critiqués par les jeunes. Profilage racial, rapports inégaux entre les jeunes et les forces de l'ordre : si les policier-ères sont censé-es « protéger et servir », l'attitude des jeunes quant à la présence policière oscille entre méfiance et sentiment d'insécurité, particulièrement chez les jeunes racisé-es et les personnes appartenant à la communauté LGBTQ+.

Il faut ici souligner un élément qui est ressorti de manière centrale des entretiens, tant avec les jeunes qu'avec les intervenant-es : la proposition d'**un service parallèle à la police**.¹⁰ Le service de police, jugé incapable d'agir en cas de crise (par exemple, lors de surdoses ou d'agressions sexuelles), notamment par méconnaissance des enjeux sociaux, laisserait ainsi la place à des organismes communautaires, à des travailleurs sociaux et des travailleuses sociales, à des intervenant-es de terrain, voire à des pompier-ères. Ces gens devraient être formés pour intervenir lors de situations impliquant, par exemple, des problèmes de santé mentale, de consommation de drogues et d'alcool ou de violence à caractère sexuel, ou encore lors de situations demandant une médiation, qu'il s'agisse de désamorcer des conflits ou de faire respecter des règlements quant aux heures de fermeture des parcs, par exemple. Les jeunes affirment qu'ils et elles seraient plus enclin-es à se tourner vers ces personnes, outillées pour les cas de crise et portant une symbolique moins lourde. Une autre proposition consiste à créer des formations pour les employé-es de la nuit, comme les chauffeur-euses de bus ou de taxi, les barmans et barmaids ainsi que les portier-ères, notamment en ce qui concerne les abus sexuels.

3.2.3 (In)accessibilité nocturne

Pour plusieurs, Montréal, ville de festivals, est trop centrée sur les festivités. Rappelons-le : ce sont surtout les activités banales de la nuit qui sont valorisées et demandées par la jeunesse. Ce constat est d'autant plus vrai pour les personnes mineures et les jeunes moins fortuné-es, plus introverti-es ou en situation de handicap, qui peinent à trouver leur place dans la ville festive nocturne. Ces dernières expriment le désir de pouvoir se rassembler dans **des lieux autres que les bars et les clubs, où il ne serait pas nécessaire de consommer**. Ces **lieux gratuits ou à faible coût** permettraient de profiter de la nuit, peu importe sa situation socioéconomique. Certain-es jeunes aimeraient également se retrouver dans des **endroits calmes**, axés sur la culture et la socialisation.

De surcroît, l'**accessibilité et la flexibilité des transports publics** sont des enjeux centraux affectant directement l'accès des jeunes à la nuit ainsi que leur sécurité. À moins d'avoir passé la soirée dans son quartier, rentrer chez soi la nuit peut rapidement devenir une préoccupation pour certain-es jeunes, qui auront tendance à

¹⁰ *Ibid.*, p. 86.

écourter ou à raréfier leurs sorties si l'accès à des moyens de transport fiables et sécuritaires est insuffisant, surtout lorsqu'ils et elles doivent rentrer seul-e. En ce sens, l'*Avis sur la mobilité des jeunes Montréalais.es de 17 à 30 ans*¹¹ du CjM a souligné à quel point le manque de desserte la nuit est un frein réel aux déplacements des jeunes.

Améliorer l'accessibilité de la nuit, c'est aussi réinvestir des lieux qui ne sont pas initialement destinés à accueillir des concerts et des performances, comme des bâtiments abandonnés ou des usines désaffectées, pour **décentraliser l'offre culturelle nocturne et l'amener vers les marges du territoire**. Il peut également s'agir d'animer différemment les espaces publics existants, par exemple en investissant la vie sociale des parcs pendant la nuit grâce à des projections lumineuses et à des festivités. Dans un précédent avis¹², le CjM a noté la pertinence et l'intérêt des **projets de réappropriation citoyenne des espaces et bâtiments vacants ou sous-utilisés** de l'île de Montréal, notamment par et pour les jeunes. L'utilisation transitoire de ces lieux pour des projets éphémères, pouvant par ailleurs mener à des transformations pérennes, permet aux jeunes de mettre en place des initiatives qui leur tiennent à cœur et qui répondent à leurs besoins, dans toute leur diversité. Les jeunes souhaitent repenser ces lieux inusités comme des territoires nocturnes.

¹¹ CONSEIL JEUNESSE DE MONTRÉAL (2019). *Avis sur la mobilité des jeunes Montréalais.es de 17 à 30 ans*, [disponible ici](#).

¹² CONSEIL JEUNESSE DE MONTRÉAL (2017). *Avis sur l'utilisation des espaces vacants à Montréal: une perspective jeunesse*, [disponible ici](#).

4. Recommandations

Il ressort de l'*Avis* que les pratiques des jeunes Montréalais-es, dont les profils et les besoins sont multiples et variés, pourraient être mieux soutenues et encadrées par la Ville. Trois principes guident les recommandations qui suivent quant à l'élaboration de la Politique.

Premièrement, mieux servir les jeunes pendant la période nocturne est un enjeu d'**équité** : les services et les ressources devraient être fournis de façon équitable à ceux et celles qui vivent la nuit, peu importe leurs différences. Contribuer à faire de la ville nocturne un espace bienveillant, sécuritaire et inclusif pour les jeunes relève de la mise en œuvre d'une vision ancrée dans les principes démocratiques et la justice sociale.

Deuxièmement, le jour et la nuit partageant une frontière fluide, il est nécessaire de réfléchir à la **continuité** des services et des ressources d'une période à l'autre.

Troisièmement, il importe d'assurer la **déconstruction** des représentations hégémoniques concernant les pratiques et préférences nocturnes des jeunes afin qu'ils et elles soient réellement inclus-es dans le projet de Politique et, plus largement, dans les activités nocturnes. Rappelons-le, les pratiques nocturnes des jeunes Montréalais-es ne s'inscrivent pas nécessairement dans une activité définie de façon précise, elles n'ont souvent pas d'objectif particulier et ne sont généralement pas orientées vers le vice ou le danger : ne rien faire, contempler, traîner, flâner et passer le temps font partie intégrante de l'expérience juvénile de la nuit.

4.1 Cohabitation

Au cœur du projet de Politique réside l'importance de l'insertion et de la coexistence harmonieuses des activités nocturnes dans leurs environnements locaux. Celles-ci apparaissent comme garantes de la pérennité de la Politique et des actions mises en œuvre. La crainte qu'une augmentation des activités nocturnes soulève des appréhensions au sein de la population et des parties prenantes, puis entrave l'acceptabilité sociale de ces initiatives, est directement soulevée dans le *Document de consultation publique* du Projet.¹³

D'entrée de jeu, il est important de déconstruire l'idée selon laquelle le contexte nocturne est systématiquement associé à des activités illégales, interdites et bruyantes qui devraient être surveillées et qui pourraient déranger. L'un des principaux résultats de l'*Avis* concerne la nécessité de reconnaître que les expériences nocturnes

¹³ COMMISSION SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET URBAIN ET L'HABITATION DE LA VILLE DE MONTRÉAL (2024). *Document de consultation publique - Projet de politique de la vie nocturne montréalaise*, [disponible ici](#), p. 16.

vécues par les jeunes sont banales et ordinaires. Il s'agit principalement de moments où les jeunes *chillent* ensemble, sans forcément entraîner de transgressions.

De plus, il faut souligner qu'une cohabitation nocturne harmonieuse et pérenne repose sur une série d'enjeux techniques, légaux, culturels, éthiques et d'aménagement qu'il importe de considérer simultanément afin de favoriser la réduction des tensions et conflits entre citoyen-nes et éviter l'émergence de nouveaux conflits.

C'est pourquoi le CjM recommande :

1. Que la Ville de Montréal se dote d'une politique de la nuit axée sur la reconnaissance de la nuit comme un espace où se tiennent des activités banales et légitimes, afin de :
 - déstigmatiser et démocratiser l'occupation nocturne des espaces publics et les activités qui y sont menées, dans le but d'en promouvoir la vitalité;
 - favoriser la reconnaissance et l'acceptabilité sociale des activités nocturnes en dehors des événements culturels et des lieux de consommation, ainsi que la tenue pendant la nuit d'activités typiquement diurnes.
2. Que la Ville de Montréal, en collaboration avec les arrondissements, adopte une approche souple en matière de réglementation des espaces publics et des lieux culturels, en permettant leur fermeture plus tardive et en se dotant d'une politique de gestion du bruit répondant à la diversité des attentes et des expériences de la nuit.
3. Que la Ville de Montréal, en collaboration avec les arrondissements, adapte l'éclairage aux diverses pratiques nocturnes, entre autres en offrant un éclairage dirigé plus tardivement, voire toute la nuit, dans certains lieux stratégiques tels que les sentiers et allées traversant les parcs publics ainsi que les installations sportives, tout en respectant les directives du *Guide d'aménagement durable des rues de Montréal* afin qu'un tel éclairage ne constitue pas une nuisance pour le voisinage.
4. Que la Ville de Montréal mette à la disposition des usager-ères des espaces publics du mobilier adéquat et universellement accessible, ainsi que des installations sanitaires appropriées et sécuritaires pour une utilisation nocturne.
5. Que la Ville de Montréal, dans une logique d'équité territoriale, utilise les mécanismes dont elle dispose pour augmenter la quantité et la qualité des espaces publics des quartiers moins bien desservis et améliorer leur distribution spatiale.

4.2 Écosystème nocturne

Le projet de Politique vise à stimuler le développement d'activités novatrices afin de dynamiser la vie culturelle et économique de la métropole montréalaise, tout en améliorant la qualité de vie dans ses quartiers. Pour ce faire, il est essentiel de s'assurer que la nuit soit accueillante et accessible à tous et toutes, sans exception.

Il est important de s'appuyer sur les pratiques de la Ville en matière d'**ADS+** afin de prendre en compte la variété des profils des utilisateur-rices : personnes mineures ou majeures, jeunes aux études ou en emploi, identités de genre multiples, origines ethnoculturelles diverses, statuts économiques, lieux de résidence, capacités physiques variées, etc.¹⁴

De plus, l'accessibilité et la flexibilité des transports en commun apparaissent comme des enjeux connexes, impactant directement la sécurité des individus et leur accès à la nuit.

C'est en ce sens que le CjM recommande :

6. Que la Ville de Montréal place le triptyque jeunes/ville/nuit au cœur de sa Politique à titre d'écosystème distinct, ce qui implique :
 - de faire la promotion d'orientations politiques transversales s'appuyant sur cet écosystème;
 - de penser l'évolution, l'encadrement et la promotion de la vie nocturne comme un tout cohérent où des identités multiples et des pratiques variées se déploient;
 - de développer des politiques publiques qui prennent en compte la diversité des expériences de la nuit, mais également la multiplicité de leurs dimensions : horaires de nuit, mobilité, aménagement et mobilier urbains, diversité de l'offre de services, éclairage, bruit, sécurité, inclusivité, surveillance et encadrement, cohabitation des usages et des usager-ères, entre autres;
 - d'intégrer activement les jeunes dans l'élaboration de politiques publiques et la mise en œuvre des initiatives qui en découlent.

7. Que la Ville de Montréal favorise l'inclusivité dans le développement des activités nocturnes et qu'elle prenne en considération la diversité des profils et des besoins des jeunes Montréalais-es, notamment :
 - en assurant l'accessibilité physique des événements et des espaces publics pour les jeunes en situation de handicap;

¹⁴ Pour des exemples concrets d'initiatives des municipalités d'ici et d'ailleurs, voir CONSEIL JEUNESSE DE MONTRÉAL (2022a). *Op. cit.*, p. 96-102.

- en offrant aux jeunes mineur-es des espaces adaptés à leurs ressources économiques et à leurs droits (prévoir des lieux sans alcool, par exemple);
 - en combattant activement les problèmes de discrimination et de profilage qui entravent ou découragent la participation de certain-es jeunes aux activités nocturnes;
 - en veillant à prendre en compte les capacités économiques des jeunes dans la programmation et l'organisation de l'offre de services et d'activités nocturnes.
8. Que la Société de transport de Montréal (STM) améliore la desserte sur l'île de Montréal et qu'elle permette une utilisation nocturne des transports en commun :
- en allongeant les heures de service des différentes lignes de métro au moins en fonction des horaires des bars et des boîtes de nuit, ou en offrant idéalement un service 24 h/24, tant la semaine que la fin de semaine;
 - en augmentant le nombre et la fréquence de passage des autobus de nuit, et en conservant durant la nuit les trajets habituels de jour afin de compléter l'offre existante de trajets d'autobus de nuit;
 - en conservant ou en développant des lignes « express » en dehors des heures de pointe, notamment pour faciliter les déplacements vers les extrémités de l'agglomération dans une perspective d'équité territoriale;
 - en conservant ou en développant des lignes « locales » en dehors des heures de pointe, notamment pour faciliter les déplacements locaux (arrondissements, quartiers) dans une perspective de décentralisation des activités nocturnes et d'équité territoriale;
 - en développant une offre de transport à la demande innovante et flexible pour répondre aux besoins nocturnes des usager-ères, par exemple le taxi collectif nocturne ou encore les navettes nocturnes.
9. Que la Ville de Montréal élabore une gamme de services publics adaptés pour répondre aux besoins des citoyens lors de fréquentations nocturnes pendant l'hiver. Cela pourrait inclure le soutien à la création d'espaces publics chauffés, abrités, déneigés, accessibles et inclusifs.

4.3 Gouvernance et leviers municipaux

En matière de gouvernance, il apparaît nécessaire de développer et d'adapter les outils existants afin de mieux répondre aux besoins de la jeunesse entre le coucher et le lever du soleil. À Montréal il n'existe pas d'interlocuteur administratif dont la mission concerne spécifiquement l'interface jeunes/ville/nuit.

En l'absence d'une réglementation encadrant directement le triptyque jeunes/ville/nuit, les enjeux soulevés dans le présent mémoire et dans l'*Avis* relèvent de paliers de décision et de gestion divers. Les compétences d'initiative locale reviennent en général aux arrondissements, dont les règlements diffèrent nécessairement puisqu'ils renvoient à des besoins et à des attentes variés, ancrés dans un contexte qui leur est propre. Toutefois, même dans les domaines qui ne sont pas directement de sa compétence, la Ville dispose de plusieurs leviers d'action permettant de soutenir certaines orientations afin d'encourager un développement et un cadrage harmonieux des politiques nocturnes, tout en laissant la place à l'adaptation aux enjeux locaux.

Un défi intrinsèque au développement de la gouvernance nocturne montréalaise tient à la multiplicité des formes que peut prendre chacun des éléments de l'interface jeunes/ville/nuit : le groupe des jeunes est un ensemble hétérogène; la nuit peut être vécue de différentes façons selon qu'on y travaille, qu'on y circule, qu'on y pratique une activité de consommation ou une activité commerciale, culturelle ou autre; et la ville implique une variété d'espaces, d'installations et d'équipements, de propriétaires et de types de gestion. De plus, les jeunes, dans leurs pratiques nocturnes, ne tiennent pas compte des frontières administratives qui délimitent des territoires relevant d'autorités différentes et régis par des réglementations diverses. Malgré ce manque apparent de cohérence sur le territoire montréalais, il ressort des entretiens réalisés dans le cadre de l'*Avis* qu'il est souhaitable de maintenir une certaine autonomie locale en ce qui a trait à la réglementation, car cela permet de prendre en compte les différentes réalités à petite échelle.

Pour ce faire, le CjM recommande :

10. Que la Ville de Montréal développe une offre diversifiée et décentralisée de services et d'activités nocturnes par le biais de budgets participatifs, de consultations publiques et d'un soutien financier aux organismes qui participent au développement socioculturel, et qu'elle porte une attention particulière aux besoins et aux attentes des jeunes à l'échelle locale.
11. Que la Ville de Montréal mobilise les espaces vacants ou sous-utilisés à travers une utilisation accrue de son droit de préemption au bénéfice des communautés locales, afin de favoriser le développement d'espaces de vie nocturne éphémères ou pérennes pour les jeunes Montréalais-es.
12. Que la Ville de Montréal soutienne et encourage la recherche fondamentale et participative sur les besoins et les attentes des jeunes Montréalais-es en matière d'offre de services et de gouvernance nocturnes, à l'échelle locale et microlocale, afin de recueillir des données actualisées servant de base à l'élaboration de la Politique et au développement d'une structure de gouvernance appropriée.

4.4 Santé et sécurité

Le projet de Politique cherche à favoriser des comportements positifs et à prévenir toute forme de discrimination. Nombreuses sont les municipalités à travers le monde qui proposent des solutions concrètes aux difficultés identifiées et vécues par les jeunes Montréalais-es. Le CjM croit pertinent d'en relever quelques-unes dans l'espoir qu'elles inspirent des actions et des orientations visant à améliorer l'expérience des nuits montréalaises.

En ce qui concerne les sentiments d'insécurité et de vulnérabilité vécus par certaines jeunes, nous retenons les initiatives de villes européennes comme Barcelone (Espagne) et Bielefeld (Allemagne), qui aident à mieux comprendre les effets du design et de la planification urbaine sur les déplacements des femmes pendant la nuit, ou qui visent à lutter contre la discrimination à l'entrée des établissements publics et privés.¹⁵ En ce qui a trait aux relations avec la police, nous retenons des initiatives de Saint-Denis et Toulon (France), de Lausanne (Suisse) et de Camden et Portland (États-Unis) qui ont pour objectif de proposer une solution de remplacement non armée au recours aux autorités policières, ou encore de diffuser les informations quant aux ressources et services parallèles à la police pour assurer la sécurité et le contrôle nocturne.¹⁶

Considérant ce qui précède, le CjM recommande :

13. Que la Ville de Montréal, en collaboration avec le SPVM et les organismes publics et communautaires appropriés, mette en place des mécanismes de sensibilisation pour lutter contre la discrimination et le profilage racial et social dans le contexte nocturne, en formant les agent-es de surveillance et de contrôle à la diversité des profils et des expériences des jeunes Montréalais-es.
14. Que la Ville de Montréal, en collaboration avec les organismes publics et communautaires appropriés, privilégie la médiation et la mobilisation de services spécialisés afin de réduire le recours aux autorités policières, notamment :
 - en développant et en finançant des services locaux de médiation et d'intervention visant à désamorcer les conflits entre usager-ères de la nuit et à favoriser la cohabitation citoyenne nocturne;
 - en offrant des services de première ligne parallèles aux autorités policières, spécialisés pour intervenir lors d'évènements de harcèlement et de violence à caractère sexuel, de surconsommation de stupéfiants et de détresse psychologique, entre autres;
 - en faisant la promotion active de ces organismes spécialisés afin d'augmenter leur utilisation par les citoyen-nes.

¹⁵ *Ibid.*, p. 93-94.

¹⁶ *Ibid.*, p. 94-95.

5. Conclusion

En 2022, l'*Avis* avait permis de mettre en lumière les pratiques quotidiennes et banales de la nuit¹⁷. En partant des pratiques les plus ordinaires qui traversent les nuits montréalaises, il avait permis de renouveler le regard posé sur les usages et les publics nocturnes et d'identifier des voies concrètes pour offrir des espaces toujours plus inclusifs, sécuritaires et accessibles à tous et toutes. Aujourd'hui, ce mémoire souligne des défis et lacunes persistantes dans la gouvernance nocturne et exprime le désir d'adapter les outils existants et de développer de nouvelles ressources pour mieux répondre aux besoins de la population durant la nuit. Avec l'introduction de la Politique de la vie nocturne en 2024, la Ville reconnaît ces défis et lacunes et s'engage à renforcer son statut de grande métropole en mettant sur pied une politique de la vie nocturne inspirante et inclusive. Nos recommandations tracent une voie à suivre pour y parvenir.

¹⁷ Pour aller plus loin, on se rapportera à l'article publié par l'équipe de recherche : COSSETTE, SARAH-MAUDE ET AL. (2022). *Chiller et autres faits ordinaires : les jeunes, la nuit à Montréal*. *Ethnologies*, 44(1), p. 85-106, [disponible ici](#).

6. Sommaire des recommandations

1. Que la Ville de Montréal se dote d'une politique de la nuit axée sur la reconnaissance de la nuit comme un espace où se tiennent des activités banales et légitimes, afin de :
 - déstigmatiser et démocratiser l'occupation nocturne des espaces publics et les activités qui y sont menées, dans le but d'en promouvoir la vitalité;
 - favoriser la reconnaissance et l'acceptabilité sociale des activités nocturnes en dehors des événements culturels et des lieux de consommation, ainsi que la tenue pendant la nuit d'activités typiquement diurnes.
2. Que la Ville de Montréal, en collaboration avec les arrondissements, adopte une approche souple en matière de réglementation des espaces publics et des lieux culturels, en permettant leur fermeture plus tardive et en se dotant d'une politique de gestion du bruit répondant à la diversité des attentes et des expériences de la nuit.
3. Que la Ville de Montréal, en collaboration avec les arrondissements, adapte l'éclairage aux diverses pratiques nocturnes, entre autres en offrant un éclairage dirigé plus tardivement, voire toute la nuit, dans certains lieux stratégiques tels que les sentiers et allées traversant les parcs publics ainsi que les installations sportives, tout en respectant les directives du *Guide d'aménagement durable des rues de Montréal* afin qu'un tel éclairage ne constitue pas une nuisance pour le voisinage.
4. Que la Ville de Montréal mette à la disposition des usager-ères des espaces publics du mobilier adéquat et universellement accessible, ainsi que des installations sanitaires appropriées et sécuritaires pour une utilisation nocturne.
5. Que la Ville de Montréal, dans une logique d'équité territoriale, utilise les mécanismes dont elle dispose pour augmenter la quantité et la qualité des espaces publics des quartiers moins bien desservis et améliorer leur distribution spatiale.
6. Que la Ville de Montréal place le triptyque jeunes/ville/nuit au cœur de sa Politique à titre d'écosystème distinct, ce qui implique :
 - de faire la promotion d'orientations politiques transversales s'appuyant sur cet écosystème;
 - de penser l'évolution, l'encadrement et la promotion de la vie nocturne comme un tout cohérent où des identités multiples et des pratiques variées se déploient;

- de développer des politiques publiques qui prennent en compte la diversité des expériences de la nuit, mais également la multiplicité de leurs dimensions : horaires de nuit, mobilité, aménagement et mobilier urbains, diversité de l'offre de services, éclairage, bruit, sécurité, inclusivité, surveillance et encadrement, cohabitation des usages et des usager-ères, entre autres;
 - d'intégrer activement les jeunes dans l'élaboration de politiques publiques et la mise en œuvre des initiatives qui en découlent.
7. Que la Ville de Montréal favorise l'inclusivité dans le développement des activités nocturnes et qu'elle prenne en considération la diversité des profils et des besoins des jeunes Montréalais-es, notamment :
- en assurant l'accessibilité physique des événements et des espaces publics pour les jeunes en situation de handicap;
 - en offrant aux jeunes mineur-es des espaces adaptés à leurs ressources économiques et à leurs droits (prévoir des lieux sans alcool, par exemple);
 - en combattant activement les problèmes de discrimination et de profilage qui entravent ou découragent la participation de certain-es jeunes aux activités nocturnes;
 - en veillant à prendre en compte les capacités économiques des jeunes dans la programmation et l'organisation de l'offre de services et d'activités nocturnes.
8. Que la Société de transport de Montréal (STM) améliore la desserte sur l'île de Montréal et qu'elle permette une utilisation nocturne des transports en commun :
- en allongeant les heures de service des différentes lignes de métro au moins en fonction des horaires des bars et des boîtes de nuit, ou en offrant idéalement un service 24 h/24, tant la semaine que la fin de semaine;
 - en augmentant le nombre et la fréquence de passage des autobus de nuit, et en conservant durant la nuit les trajets habituels de jour afin de compléter l'offre existante de trajets d'autobus de nuit;
 - en conservant ou en développant des lignes « express » en dehors des heures de pointe, notamment pour faciliter les déplacements vers les extrémités de l'agglomération dans une perspective d'équité territoriale;
 - en conservant ou en développant des lignes « locales » en dehors des heures de pointe, notamment pour faciliter les déplacements locaux (arrondissements, quartiers) dans une perspective de décentralisation des activités nocturnes et d'équité territoriale;

- en développant une offre de transport à la demande innovante et flexible pour répondre aux besoins nocturnes des usager-ères, par exemple le taxi collectif nocturne ou encore les navettes nocturnes.
9. Que la Ville de Montréal élabore une gamme de services publics adaptés pour répondre aux besoins des citoyens lors de fréquentations nocturnes pendant l'hiver. Cela pourrait inclure le soutien à la création d'espaces publics chauffés, abrités, déneigés, accessibles et inclusifs.
 10. Que la Ville de Montréal développe une offre diversifiée et décentralisée de services et d'activités nocturnes par le biais de budgets participatifs, de consultations publiques et d'un soutien financier aux organismes qui participent au développement socioculturel, et qu'elle porte une attention particulière aux besoins et aux attentes des jeunes à l'échelle locale.
 11. Que la Ville de Montréal mobilise les espaces vacants ou sous-utilisés à travers une utilisation accrue de son droit de préemption au bénéfice des communautés locales, afin de favoriser le développement d'espaces de vie nocturne éphémères ou pérennes pour les jeunes Montréalais-es.
 12. Que la Ville de Montréal soutienne et encourage la recherche fondamentale et participative sur les besoins et les attentes des jeunes Montréalais-es en matière d'offre de services et de gouvernance nocturnes, à l'échelle locale et microlocale, afin de recueillir des données actualisées servant de base à l'élaboration de la Politique et au développement d'une structure de gouvernance appropriée.
 13. Que la Ville de Montréal, en collaboration avec le SPVM et les organismes publics et communautaires appropriés, mette en place des mécanismes de sensibilisation pour lutter contre la discrimination et le profilage racial et social dans le contexte nocturne, en formant les agent-es de surveillance et de contrôle à la diversité des profils et des expériences des jeunes Montréalais-es.
 14. Que la Ville de Montréal, en collaboration avec les organismes publics et communautaires appropriés, privilégie la médiation et la mobilisation de services spécialisés afin de réduire le recours aux autorités policières, notamment :
 - en développant et en finançant des services locaux de médiation et d'intervention visant à désamorcer les conflits entre usager-ères de la nuit et à favoriser la cohabitation citoyenne nocturne;
 - en offrant des services de première ligne parallèles aux autorités policières, spécialisés pour intervenir lors d'évènements de harcèlement et de violence à caractère sexuel, de surconsommation de stupéfiants et de détresse psychologique, entre autres;
 - en faisant la promotion active de ces organismes spécialisés afin d'augmenter leur utilisation par les citoyen-nes.